

CABINET  
DU GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Paris, le **-7 JAN. 2011**

LE CHEF DE CABINET

N/REF : CAB/PM/NS-201100511493

Monsieur le Président,

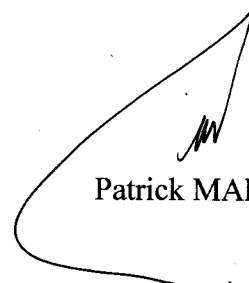
Les services de la Présidence de la République ont transmis à Monsieur Michel MERCIER, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, votre courrier daté du 9 décembre dernier, par lequel vous appelez son attention sur la situation de Monsieur Adlène Hicheur, détenu provisoirement à la maison d'arrêt de Fresnes.

Sans méconnaître votre démarche, je me dois toutefois de vous informer qu'en raison du principe constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'est pas possible au ministre de la justice et des libertés d'intervenir dans une procédure judiciaire en cours, ni d'émettre un avis sur le bien-fondé des droits de l'une ou l'autre des parties.

Cependant, Monsieur le ministre m'a chargé de transmettre immédiatement votre correspondance à la directrice des affaires criminelles et des grâces en lui recommandant, dans la limite de ses attributions, de l'examiner avec la plus grande attention.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la suite qui aura pu être réservée à votre démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Patrick MARTINEZ

Monsieur Jean-Pierre LEES  
Président  
Comité international de soutien  
à Adlène Hicheur (CISAH)  
1785 route des vignes  
74370 VILLAZ